

La politique de santé jurassienne sous perfusion ?

Katia Lehmann (PS)

La santé est une compétence cantonale et il revient donc aux cantons d'assurer une prise en charge de qualité sur l'ensemble de leur territoire.

S'agissant de la santé publique, le Gouvernement a notamment les attributions suivantes :

- surveille les établissements cantonaux autonomes et organise les établissements psychiatriques cantonaux;
- exerce la haute surveillance dans le domaine de la santé publique;
- établit la planification médico-sociale et favorise les collaborations de réseaux.

La fonction de régulation implique pour l'Etat de :

- veiller à la santé publique;
- favoriser la prévention;
- organiser et coordonner le système hospitalier et pourvoir à son entretien.

Le Parlement exerce quant à lui la haute surveillance sur le Gouvernement et approuve la planification sanitaire.

Le système de santé est sous pression, aucun canton n'est épargné et les défis sont conséquents pour faire face notamment à l'augmentation des coûts et à la pénurie de personnel qualifié.

Durant cette législature, les actions marquantes du Département de l'économie et de la santé resteront marquées du sceau du COVID. La gestion efficace de cette crise sanitaire a été largement saluée, bien au-delà des frontières cantonales, et a longuement monopolisé la plupart des ressources et l'énergie de toute l'administration jurassienne et du Service de la santé en particulier. Depuis lors, à l'exception de quelques rares messages portant sur la révision partielle de la loi sanitaire début 2022 (pour étendre la protection des personnes mineures contre les méfaits du tabagisme) et le développement du dossier électronique du patient (DEP) et des conventions s'y rapportant - le dernier message à ce sujet datant de juillet 2023 - aucun message du Service de la santé n'a été soumis au Parlement.

Nombre de dossiers sont pourtant ouverts, certains depuis de longs mois, et l'actualité récente fait état de plusieurs sujets particulièrement sensibles :

- absence de personnel qualifié au CMPEA;
- projet de nouvel hôpital du Jura;
- retard important de la publication de la planification médico-sociale;
- incertitudes quant à la pérennisation des soins à domicile à visée universelle;
- situation tendue pour la médecine générale dans les trois districts;
- accueil de Moutier.

Autre source d'inquiétude majeure, les changements réguliers à la tête du Service cantonal de la santé. Depuis le départ fin août 2022 de Nicolas Pétremand après plus de dix ans à la tête du service, ce poste est marqué d'une grande instabilité, avec les départs des deux personnes

nommées ensuite, après moins d'un an en poste pour le premier et 18 mois pour la seconde qui a quitté ses fonctions le 1^{er} juin dernier. La mise au concours du poste à 80-100% vient d'être publiée une seconde fois après une première parution le 14 mars.

Aujourd'hui, l'absence de stratégie et de pilotage politique du Service de la santé publique n'est pas sans avoir de conséquences potentielles sur la qualité des soins, l'accès aux services, l'utilisation inefficace des ressources, l'efficacité globale du système de santé dans le Jura ou pour l'attractivité des fonctions clés du service.

Le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. Le Gouvernement partage-t-il les inquiétudes énoncées et, si oui, qu'entend-il initier pour améliorer la gouvernance du service et répondre aux différents enjeux auxquels la santé publique est et sera confrontée ?**
- 2. L'organisation et le fonctionnement du service ont-ils fait l'objet d'une analyse particulière suite à la démission de la cheffe de service ?**
- 3. Plusieurs départs ces derniers mois sont lourds de conséquence, au CMPEA et à la tête du service notamment. Comment le Gouvernement entend-il renforcer l'attractivité de ces fonctions et qu'entend-il mettre en œuvre pour atteindre une plus grande stabilité à l'avenir ?**

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Katia Lehmann (PS)

Co-signataires

- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Lisa Raval (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Joël Burkhalter (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Leïla Hanini (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Hildegarde Lièvre Corbat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)

Intervention déposée officiellement le 19 juin 2024